

Examen d'Economie Internationale**Niveau : S4/ L2/SJPA****Durée : 03h****Chargés du cours : Dr. Auguste A. DONDASSE/ Drs. Fié Faïçal TRAORE****Questions de cours (4 points)**

1- Définissez les concepts suivants :

Barrières tarifaires ; barrières non tarifaires ; droit de douane ad-valorem ; droit de douane spécifique.

2- Expliquez le principe de non-discrimination ainsi que les clauses qui le fondent.

Exercice 1 (10 points)

Considérons deux pays fictifs Tarfila et Yirgou, produisant chacun avec le même et seul facteur travail deux bien X et Y. Ils ont les mêmes dotations en travail et une technologie différente ; les coefficients techniques respectifs dans les deux secteurs sont résumés ainsi qu'il suit :

	Tarfila	Yirgou
X	$a_{LX} = 120$	$a_{LX}^* = 60$
Y	$a_{LY} = 70$	$a_{LY}^* = 100$

Questions

- 1- Interprétez le tableau à double entrées ci-dessus.
- 2- Lequel de ces pays dispose d'un avantage dans la production du bien :
 - X, justifiez,
 - Y, justifiez.
- 3- S'il y a commerce :
 - Déterminez la fourchette dans laquelle va se trouver le prix relatif à l'échange,
 - Supposons que le prix à l'échange soit $P_x = 1$ et donc situé dans cette fourchette ; montrez qu'à ce prix, les coéchangistes gagnent à participer à l'échange.
 - Calculez le gain de l'échange.

Exercice 2 (6 points)

La Belgique produit 1l d'huile en 3h et 1l de vinaigre en 5h. L'Italie produit les mêmes quantités de chacun des deux biens en, respectivement 2h et 6h,

- 1) Organiser ces informations dans un tableau et interpréter les.
- 2) Donner le sens de spécialisation de chacun des deux pays à la lumière de la théorie des avantages absolus d'Adam Smith.

Bonne inspiration